

De : PREF31 pref-covid19 <pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr>
Envoyé : mercredi 6 mai 2020 20:38
À : destinataires inconnus:
Objet : MESSAGE AUX ELUS - COVID 19 // Point de situation du 06.05.2020

De la part de Monsieur Étienne GUYOT, Préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Madame la Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),

Je souhaite vous informer des éléments d'actualité sur l'épidémie liée au Covid-19 ainsi que des mesures prises au niveau national et localement.

1. Point épidémiologique

Au 05 mai 2020 à 19h30, pour le département de la Haute-Garonne, sont recensés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

- * 110 hospitalisations (-12) en cours dont 35 en réanimation (-2)
- * 503 retours à domicile (+16)
- * 54 personnes décédées (+1)

Concernant la situation dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et autres établissements pour personnes âgées (résidences d'autonomie et unité de soins de longue durée), 39 établissements ont actuellement au moins un cas confirmé parmi les personnels ou les résidents. Des tests de dépistage ont été réalisés ou sont en cours de réalisation dans 45 EHPAD de Haute-Garonne (40 sont terminés et 5 sont en cours), dans 3 résidences d'autonomie (3 terminés) et dans deux unités de soins longue durée pour personnes âgées (1 terminé et 1 en cours).

2. Actualité juridique et réglementaire

Décrets parus ce jour au Journal Officiel de la République Française :

• Décret n° 2020-519 du 5 mai 2020 portant attribution d'une aide exceptionnelle de solidarité liée à l'urgence sanitaire aux ménages les plus précaires

Il prévoit l'attribution d'une aide exceptionnelle de solidarité, au titre des mois d'avril ou de mai 2020 aux bénéficiaires d'au moins l'une des allocations suivantes : revenu de solidarité active, revenu de solidarité, une des aides personnelles au logement, allocation de solidarité spécifique, prime forfaitaire pour reprise d'activité, allocation équivalent retraite. Le montant de l'aide exceptionnelle pourra être de 150 € ou de 100 € par enfant à charge selon l'allocation perçue par le foyer.

• Décret n° 2020-520 du 5 mai 2020 modifiant le décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020 portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus

Ce décret prévoit notamment la prise en charge intégrale par l'assurance-maladie des frais liés au test RT-PCR de dépistage du SARS-CoV-2 "COVID-19".

3. Conférence de presse tenue ce jour sur les perspectives du déconfinement

J'ai donné une conférence de presse ce mercredi 6 mai à 9h30 avec M. Pierre RICORDEAU, directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS), Mme Sophie BEJEAN, rectrice de l'Académie de Montpellier et de la région Occitanie ainsi que M. Benoît DELAUNAY, recteur de l'Académie de Toulouse.

L'objet était de faire un point sur la situation actuelle et présenter les perspectives du déconfinement prévu le 11 mai.

Vous pouvez retrouver l'enregistrement de cette conférence sur le lien suivant : <https://www.facebook.com/watch/prefetOccitanie/>

4. Audioconférence avec la Présidente du Conseil régional, le Président du Conseil départemental, les Présidents de l'AMF 31, de l'AMFR 31, de Toulouse Métropole et les Présidents d'EPCI

Dans le cadre du suivi de la crise sanitaire, une audio-conférence s'est tenue aujourd'hui avec Madame Carole DELGA, Présidente du Conseil régional d'Occitanie, Monsieur Georges MERIC, Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne, Monsieur Jacques OBERTI, secrétaire général de l'association des maires de France (AMF 31), Monsieur René SAVELLI, Président de l'association des maires ruraux de France (AMRF 31), Madame Laurence ARRIBAGÉ représentant Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président de Toulouse Métropole ainsi que les Présidents des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Ce dispositif de suivi est mis en place de manière hebdomadaire afin de faciliter les échanges avec les collectivités et de faire remonter toute problématique d'élus locaux via leurs représentants.

Les points suivants ont été abordés : modalités de distribution des masques, réouverture progressive des écoles, restauration scolaire et accueil péri-scolaire.

Des informations complémentaires vous seront transmises dans les meilleurs délais pour préciser les modalités de mise en œuvre du plan de déconfinement.

5. Présentation des dernières modalités du plan de déconfinement par le Premier ministre ce jeudi 07 mai 2020 à 16h00

Le Premier ministre, M. Edouard PHILIPPE présentera les dernières modalités du plan de déconfinement ce jeudi 7 mai à 16 heures. A cette occasion, et en vue du 11 mai, la carte définitive des départements classés "rouges" ou "verts" selon leur situation sanitaire sera présentée.

S'exprimant depuis Matignon, le Premier ministre sera accompagné de plusieurs membres du gouvernement : Élisabeth BORNE (Transition écologique), Olivier VERAN (Santé), Christophe CASTANER (Intérieur), Bruno LE MAIRE (Economie), Muriel PENICAUD (Travail) et Jean-Michel BLANQUER (Education).

6. Cellule de crise activée en préfecture

Une cellule de crise est mise en place à la Préfecture depuis le début de la crise sanitaire avec un numéro dédié pour les élus : 05.34.45.33.30.

Pour toutes questions qui n'ont pas de spécificité locale, le grand public dispose d'une plateforme téléphonique nationale joignable au 0 800 130 000 destinée à fournir toute information générale sur le Covid-19 (appel gratuit - 7/7 jours).

Je vous invite également à consulter régulièrement le site internet du gouvernement actualisé en temps réel : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Retrouvez également l'infographie du plan de déconfinement qui explique l'organisation de la vie quotidienne (vie sociale et activités, déplacements, commerces, écoles et crèches, transports, sports) sur le lien suivant : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/strategie-de-deconfinement>

En vous remerciant pour votre aide dans cette période de crise, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Étienne GUYOT